

Un agent de nettoyage ayant 11 ans d'ancienneté dans son entreprise a-t-il droit à des jours de congé supplémentaires ?

Réponse courte

Un agent de nettoyage ayant **11 ans d'ancienneté** dans son entreprise a droit à **1 jour de congé supplémentaire**, portant son congé annuel de base de 26 à **27 jours** ouvrables. Ce droit est prévu par l'article 14.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028, qui instaure un système de congé d'ancienneté par paliers progressifs.

Ce premier palier de 27 jours s'applique dès la 11^e année et reste en vigueur jusqu'à la 15^e année incluse. À partir de la **16^e année**, le salarié bénéficie de 28 jours, puis de **29 jours** à la 26^e année. L'ancienneté acquise chez un cédant est intégralement préservée en cas de transfert de contrat d'entretien, conformément à l'article 5.2.g de la CCT.

Définition

Le droit à **27 jours de congé** correspond au premier palier du système de congé d'ancienneté prévu par l'article 14.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028. Il accorde **1 jour supplémentaire** aux salariés justifiant d'au moins 11 ans d'ancienneté continue dans l'entreprise, en complément du congé de base de 26 jours.

Questions fréquentes

Combien de jours de congé pour un agent de nettoyage avec 11 ans d'ancienneté ?

Un agent de nettoyage avec 11 ans d'ancienneté a droit à 27 jours ouvrables de congé annuel, soit 1 jour supplémentaire. Ce premier palier est prévu par l'article 14.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028.

L'ancienneté chez un cédant compte-t-elle pour le congé supplémentaire ?

Oui, l'ancienneté acquise chez un cédant est intégralement comptabilisée pour le calcul du congé d'ancienneté. L'article 5.2.g de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 garantit la préservation de cette ancienneté lors d'un transfert de contrat.

Le jour supplémentaire de congé est-il automatique à la 11^e année dans le nettoyage ?

Oui, le jour supplémentaire est attribué automatiquement à la date anniversaire de la 11^e année d'ancienneté. L'article 14.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 prévoit ce déclenchement sans formalité particulière du salarié.

Le palier de 11 ans correspond-il à un autre avantage conventionnel ?

Oui, le seuil de 11 ans coïncide avec le premier palier de majoration salariale de +1 % prévu par l'article 11 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028. Les deux avantages s'appliquent simultanément à la même base d'ancienneté.

Quel est l'équivalent en heures de 27 jours de congé pour un temps plein ?

27 jours ouvrables correspondent à 216 heures pour un travail régulier de 40 heures par semaine. Ce calcul résulte de l'application des paliers de l'article 14.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028.

Quel est le prochain palier de congé après les 11 ans d'ancienneté ?

Le palier suivant intervient à la 16^e année d'ancienneté, qui porte le congé à 28 jours ouvrables (+1 jour supplémentaire). Cette progression est fixée par l'article 14.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028.

Conditions d'exercice

L'article 14.6 de la CCT prévoit un premier palier de congé supplémentaire dès la 11^e année d'ancienneté.

Ancienneté	Jours de congé	Jours supplémentaires
< 11 ans	26 jours	0
? 11 ans (1 ^{er} palier)	27 jours	+1
? 16 ans	28 jours	+2
? 26 ans	29 jours	+3

Modalités pratiques

Le jour de congé supplémentaire s'ajoute automatiquement au solde dès la 11^e année d'ancienneté.

Aspect	Détail
Congé total à 11 ans	27 jours ouvrables
Équivalent en heures (40h/sem.)	216 heures
Déclenchement	Automatique à la date anniversaire de la 11 ^e année
Prochain palier	16 ^e année (+1 jour supplémentaire, total 28)
Ancienneté de transfert	Intégralement comptabilisée (art. 5.2.g)
Demande de congé	Via formulaire Annexe II, avant le 28 février

Pratiques et recommandations

Mettre à jour le solde de congé du salarié dès sa 11^e année d'ancienneté pour refléter le passage de 26 à 27 jours évite les oublis et les réclamations en fin d'année.

Vérifier que le jour supplémentaire est correctement paramétré dans le logiciel de gestion des absences garantit un décompte fiable et une attribution automatique.

Informer le salarié de l'acquisition de son jour supplémentaire renforce le sentiment de reconnaissance de l'ancienneté et contribue à la fidélisation.

Contrôler l'ancienneté lors de chaque transfert de contrat d'entretien pour attribuer immédiatement le bon nombre de jours chez le cessionnaire, en tenant compte des majorations salariales liées à l'ancienneté, assure la conformité avec la CCT.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 14.6 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Congé d'ancienneté (1er palier : 27 jours)
Art. 14.2 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Congé annuel de base (26 jours)
Art. 5.2.g CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Préservation des droits en cas de transfert
Art. <u>L.233-4</u> du Code du travail	Congé annuel de récréation

Le seuil de 11 ans pour le premier jour de congé supplémentaire coïncide avec le premier palier de majoration salariale de +1 %. Les deux avantages récompensent simultanément la fidélité du salarié et s'appliquent sur la même base d'ancienneté.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.